

DELIBERATION N°26-250

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 47
- - - votants : 55

Date de la convocation : 17/06/2026

Conseil communautaire du 23/06/2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 045-244500203-20260623-26_250-DE



Objet : Approbation de la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité du PLUiHD pour l'aménagement du parc de stationnement de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé à Amilly

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS JUIN à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. COLLEN-RENAUX, COURTAT, HARDY, REDEUILH, LANDRY, GOLLEAU, NAUDOT, BOUQUET, CHERON, BELLIERE, DEMAUMONT, PASCAUD, RAMBAUD, ÖZTÜRK, MILLET, TORRES, PERIERS, ATTOU, BOURILLON, PANNIER, OLIVEIRA, BÉGUIN, LANGRAND, GODEY, DUNIS, SEINE, POINTLANE, HANSMETZGER, BARRAS, PERON, PEREIRA VIEIRA, NOTTIN, OUBRAHAM, VAREILLES, LEMOINE, LAURENT, DE LAPORTE, GIRAULT, VAILLANT, CHAUMERON, BILLAULT, GANNAT, DUPORT, PASQUET, MARION, PEZAIRE, BASCOP.

Mme BEAUDENON avait donné pouvoir à M. HARDY, Mme FEVRIER à M. BOUQUET, Mme NAUDIN à M. ÖZTÜRK, Mme HEUGUES à Mme PASCAUD, M. COQUELLE à M. POINTLANE, Mme BARTHELEMY à M. BILLAULT, Mme SERANDAT à Mme DE LAPORTE, Mme ADRIEN-CAMUS à M. DUPORT

Absents : M. VERDENET, M. MICHOUX

Monsieur Christophe RAMBAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-31 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT-AEC) du Gâtinais Montargois approuvé le 27 juin 2024 ;

Vu la délibération n° 20-56 du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) ;

Vu l'arrêté n°24-231 du Président en date du 6 décembre 2024 prescrivant la procédure de déclaration de projet ;

Vu la réunion d'examen conjoint en date du 8 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 13 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 12 décembre 2025 ;

